



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 10 mars 2020 à 19 h en la salle du conseil, sise au 25 B, chemin des Forestiers, Port-Menier, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au Code municipal sont présents, son honneur le maire John Pineault, madame la conseillère, Shawna Doucet et monsieur le conseiller, Michel Charlebois formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Hélène Boulanger est absente.

Madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de greffière.

#### Ouverture de la séance extraordinaire du 10 mars 2020

Monsieur John Pineault, maire ouvre la séance extraordinaire à 19 h après constatation du quorum.

#### 2020-03-545 : Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 1

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Approbation des prévisions budgétaires pour 2020;
4. Approbation du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;
5. Dépôt, lecture et avis de motion – Règlement de taxation pour l'exercice financier 2020;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

Donné à L'Île-d'Anticosti, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de février 2020

Il est proposé par madame la conseillère Shawna Doucet appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mars 2020 à 19 h, tel que transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 2020-03-546: Signification de l'avis de convocation - 2

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 10 mars 2020 à 19 h conformément à l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal du Québec. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 26<sup>e</sup> jour du mois de février 2020. L'ordre du jour a aussi été publié aux endroits désignés par les membres du conseil. Un avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2020 et du PTI a été affiché en date du 27 février 2020.

#### 2020-03-547 : Approbation des prévisions budgétaires pour 2020 - 3

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020.

Voir tableau des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020

Ci-dessous, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

<b>REVENUS</b>	
Taxes foncières	- 503 304 \$
Taxes sur une autre base	- 205 550 \$
Compensation tenant lieu de taxes Québec	- 286 313 \$
Compensation tenant lieu de taxes Canada	- 3 644 \$
Services rendus - Autres services et autres	- 76 644 \$
Imposition de droits	- 2 700 \$
Amendes, pénalités et intérêts	-8 240 \$
Transferts	- 595 175 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>- 1 681 570 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	365 911 \$
Sécurité publique	48 828 \$
Transport	320 335 \$
Hygiène du milieu	379 858 \$
Santé et bien-être	35 590 \$
Urbanisme/Aménagement/Développement	193 130 \$
Loisirs et Culture	233 608 \$
Frais de financement	11 758 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 589 018 \$</b>
Financement – remboursement capital	33 300 \$
Activités d'investissement - dépenses	59 252 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 681 570 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>0</b>

### **2020-03-548: Approbation du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 - 4**

Il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2020-2021-2022.

Voir tableau des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers

2020-2021-2022

Ci-dessous, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

OBJET	2020		2021		2022	
	* MONTANT		* MONTANT		* MONTANT	
Équipements informatiques	1	12 000 \$	1	10 000 \$	1	10 000 \$
Centre communautaire	4	0 \$	4	4 000 \$	4	4 000 \$
Maison - Rue des Eudistes	1	0 \$	6	50 000 \$	1	5 000 \$
Camping du Château	1	0 \$	1	5 000 \$	1	5 000 \$
Parc Joie de vivre	1	0 \$	1	15 000 \$	1	15 000 \$
Canal Saint-Georges et passerelle	6	35 000 \$	6	70 000 \$	1	5 000 \$
Barrage Saint-Georges	4-6	25 000 \$	4-6	150 000 \$	1	5 000 \$
Sentier de randonnée	4-1	35 252 \$	4-1	100 000 \$	4-1	100 000 \$
Préau	1	0 \$	1	5 000 \$	1	2 000 \$
Stationnement municipal	1-4	12 000 \$		1 000 \$		1 000 \$
Camion incendie - Inspection	1	0 \$	1	2 000 \$	1	2 000 \$
Auberge Pointe-Ouest	3	0 \$	3	5 000 \$	3	5 000 \$
Aqueduc et égout	1	0 \$	1	1 000 \$	1	1 000 \$
Aqueduc		0 \$	4-6	3 400 000 \$		5 000 \$
Bois immeuble et dépotoir	4	250 000 \$	4	250 000 \$	1	5 000 \$
Église – Port-Menier - musée	4-6	400 000 \$	4-6	300 000 \$	4-6	100 000 \$
Candidature UNESCO	4	500 000 \$	4	500 000 \$		0 \$
Biomasse	1-4	149 500 \$	4	149 500 \$	4	149 500 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 418 752 \$</b>		<b>5 267 500 \$</b>		<b>419 500 \$</b>

\* **Mode de financement**

- 1 - À même les revenus
- 2 - Fonds de roulement
- 3 - Surplus réservé
- 4 - Subvention
- 5 - Fonds Parcs et terrains de jeux
- 6 - Règlement d'emprunt

**2020-03-549 : Dépôt, lecture et avis de motion – Règlement de taxation pour l'exercice financier 2020 – 5**

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2020 ;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, aux membres présents du conseil, le projet de règlement 2020-11, règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité;

Attendu que monsieur le conseiller, Michel Charlebois présente le projet de règlement 2020-11, règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité aux membres présents du conseil;

Attendu qu'un avis de motion est dûment donné par monsieur le conseiller, Michel Charlebois à la présente séance extraordinaire du conseil du 10 mars 2020;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'adopter, tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le projet de règlement numéro 2020-11, règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-11 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020, AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2020 ;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, aux membres présents du conseil, le projet de règlement 2020-11, règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité;

Attendu que, monsieur le conseiller, Michel Charlebois présente le projet de règlement 2020-11, règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité aux membres présents du conseil;

Attendu qu'un avis de motion est dûment donné par monsieur le conseiller, Michel Charlebois à la présente séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mars 2020;

Par conséquent,

Il est proposé par :

Appuyé par:

Et résolu : Unanimement

Qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit, à savoir:

#### **Article 1 - Préambule**

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 – Foncière**

Que le taux de la taxe foncière générale, pour l'exercice financier 2020 soit établi à 1,19 \$ / 100 \$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncier en vigueur, pour l'exercice 2020.

#### **Article 3 – Dette à long terme**

Que le taux de la taxe foncière pour le remboursement de la dette à long terme, pour l'exercice financier 2020 soit établi à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncier en vigueur, pour l'exercice 2020.

#### **Article 4 – Tarification (ou taxe sur une autre base)**

Que le taux de tarification (aussi appelée taxe sur une autre base) soit établi tel que stipulé dans le règlement no. R 89-12-08, règlement décrétant l'établissement d'un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

#### **Article 5 - Répartition**

Que lorsque la taxe foncière générale annuelle est supérieure à 300,00 \$, le total du compte de taxes est réparti en six versements, dont le premier est dû trente jours après l'envoi du compte de taxes et les suivants sont déterminés comme suit, à savoir :

3 juin 2020	8 juillet 2020	12 août 2020
10 septembre 2020	14 octobre 2020	

#### **Article 6 – Droit du deuxième versement et suivants**

Même lorsqu'un versement des taxes n'est pas fait avant ou à la date d'échéance, les autres versements ne seront pas dûs immédiatement, à la date d'échéance des versements échus de l'exercice en cours et les intérêts ne se calculent que sur les sommes dues à la date du versement, c'est à dire que les citoyens ne perdent en aucun cas leur droit au deuxième versement, troisième versement et suivants, advenant que l'un des premiers versements n'est pas fait à échéance.

#### **Article 7 – Taux d'intérêt**

Le taux d'intérêt pour tout compte de taxes ou autre compte échu est de 10% l'an pour l'exercice financier 2020.

#### **Article 8 – Taux de pénalité**

Le taux de pénalité pour tout compte de taxes et autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2020.

#### **Article 9 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à L'Île-d'Anticosti ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### Période de questions - 5

Les questions ont porté essentiellement sur les prévisions budgétaires 2020 et sur le programme triennal 2020-2020-2021.

---

### 2020-03-550: Clôture de la séance extraordinaire du 10 mars 2020 - 6


Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, de clôturer la séance extraordinaire du 10 mars 2020.

---

### Levée de la séance extraordinaire du 10 mars 2020 - 6

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le Maire lève la séance extraordinaire à 19 h 27.

  
John Pineault, maire

  
Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire trésorière